

## Décision

portant nomination de Monsieur Jean DUSSAUD,  
agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS  
(ACMO)

---

DEC112510DR11

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 nommant Monsieur Alain SCHUHL directeur de l'unité de recherche n° UPR2940

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 6 juin 2011

Considérant que Monsieur Jean DUSSAUD, a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Alpes les 3, 4, 5 et 24, 25, 26 février 2009.

#### Article 1

Monsieur Jean DUSSAUD, TCN,  
est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UPR2940 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Monsieur Jean DUSSAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Jean DUSSAUD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

#### Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 29 septembre 2011  
Le directeur de l'Institut Néel  
Monsieur Alain SCHUHL

Visa du délégué régional du CNRS  
Monsieur Jérôme VITRE